

à compter le jour d'un minuit à l'autre, comme c'est l'usage dans l'Eglise. D'après cette manière, Notre-Seigneur est réellement resté dans le tombeau trois parties de nuit appartenant à trois jours différents. Il a été mis dans le tombeau vendredi avant le coucher du soleil ; il y est demeuré une partie de nuit appartenant au vendredi ; les deux parties du samedi ; enfin la partie de nuit du dimanche écoulée depuis minuit jusqu'à l'aurore.

De même il a été une partie de jour du vendredi dans le tombeau, y ayant été déposé ce jour-là un peu avant le coucher du soleil ; le jour entier du samedi ; et une partie du jour ou de l'aurore du dimanche, au milieu de laquelle Notre-Seigneur est ressuscité. Ainsi trois jours et trois nuits, soit entiers, soit partiels, se sont succédé pendant que Notre-Seigneur J. C. a été dans le tombeau : de sorte que, en employant une synecdoque, ou une partie pour le tout, un peut dire que Notre Sauveur est resté trois jours et trois nuits dans le tombeau.

20. Notre-Seigneur attaché à la Croix, dit au bon larron : *Hodie mecum eris in paradiso*. Or, Notre-Seigneur n'entra au ciel que le jour de son Ascension, et personne n'y entra avant lui. La promesse faite au bon larron n'a donc pu se réaliser ?

L'explication donnée par les Conférendaires peut se résumer dans ce que dit Cornélius à Lapidé sur ce sujet. Voici comment le savant Commentateur des Saintes Ecritures entend cette partie de texte : en cela il s'accorde avec S. Cyrille, S. Chrysostome et St. Augustin. "Tu seras avec moi aujourd'hui dans un lieu de volupté, où tu jouiras de la vision béatifique de Dieu ; aujourd'hui je te rendrai heureux pour tout-jours ; aujourd'hui je te constituerai roi pour régner avec moi dans le royaume de la gloire divine."

Il est certain qu'au jour de sa mort, Jésus-Christ n'est pas monté au ciel avec le bon larron ; mais avec lui, il est descendu aux limbes qu'il changea en paradis en accordant aux justes la vision de sa divinité. Là où est le Christ, là est aussi le ciel ; là où est la vision de Dieu, là est la béatitude, là est le paradis.

30. St. Paul dit de Jésus-Christ : *Resurrexit propter justificationem nostram*, (Rom. IV, 25). Comment ce texte s'accorde-t-il avec ces paroles du même Apôtre : *Justificati in sanguine ipsius*, (Rom. V, 9). Si nous avons été justifiés par la mort de Jésus-Christ, ce n'est donc pas par sa résurrection.

Entre autres développements donnés à ces textes, le commentaire suivant en explique et en concilie suffisamment le sens J. C. s'est livré à la mort pour l'expiation de nos péché ; il s'est ressuscité pour notre justification. Sa mort est notre rédemption, sa résurrection est le principal objet de notre foi. Notre foi dans la résurrection de J. C.